



SOCOTEC

Bureau d'AUCH

13, Ter Place du Maréchal Lannes

32000 AUCH

Tél. : 05.62.63.47.20

Fax : 05.62.60.00.19

E-mail : gregory.loubet@socotec.com

Le Relais 32

ZA Route de Mirande

32 230 MARCIAC

► **Avis technique sur les dispositions constructives en place (au regard des prescriptions ICPE) du bâtiment de Marciac en vue de la demande d'autorisation sous la rubrique 2714 (Tri de déchets non dangereux)**

~~LE RELAIS~~

- **Date :** 6 Juillet 2017
- **Dossier Socotec n° :** 170439930000012
- **Référence du rapport :** FrO.AU/17/735
- **Responsable d'affaire :** Grégory LOUBET

Copies : Mme CHAMPAIN - SOCOTEC

I – OBJET DE LA DEMANDE

Socotec a été missionnée par le Relais pour réaliser un Avis technique sur les dispositions constructives en place (au regard des prescriptions ICPE) du bâtiment de Marciac en vue de la demande d'autorisation sous la rubrique 2714 (Tri de déchets non dangereux) dans le cadre de la convention.

Notre mission consiste à :

- Appréhender si les murs séparatifs intérieurs sont REI120 ou à minima s'ils ont un degré coupe-feu que l'on peut estimer
- Appréhender si les murs séparatifs entre la zone de tri et les bureaux et locaux techniques sont REI120 ou à minima s'ils ont un degré coupe-feu que l'on peut estimer
- Appréhender si, faute de marquage et de PV, les portes présentes dans ces murs séparatifs, sont susceptibles d'être EI120 ou à minima avec un degré de résistance au feu pouvant être estimé
- Appréhender si les matériaux des parois extérieures peuvent être qualifiés de A1 (essentiellement pour le bardage)
- Appréhender si, faute de PV et doc technique, on peut émettre un avis sur la tenue au feu de la toiture en place (qui doit être Broof T3)

Nos avis sont uniquement formulés sur des constats visuels sans démontage ou sondage spécifique. Aucun plan des structures existantes ne nous a été transmis.

Notre visite du site a été effectuée le Vendredi 23 Juin 2017 en présence de :

- Monsieur MASSAT, Responsable du Site
- Grégory LOUBET - SOCOTEC

II – Présentation du bâtiment

Le bâtiment, constitué de 2 parties principales de formes rectangulaires, est destiné à recevoir l'activité du Relais, dont l'activité principale est le recyclage de vêtements usagés.

Le bâtiment est situé à Marciac, Zone Artisanale Route de Mirande.

Les 2 parties principales sont constituées de portiques métalliques se succédant sur la longueur de l'ouvrage.

Elles sont séparées par un mur en maçonnerie (avec des éléments en béton armé au niveau du débattement des portes coulissantes).

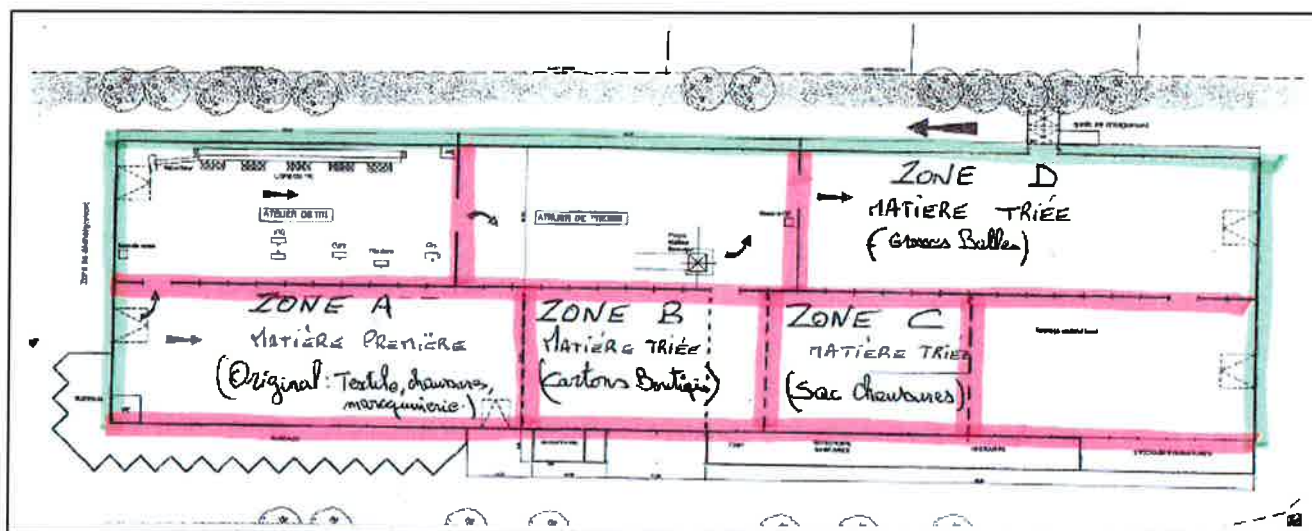
Les éléments de bardage sont en panneaux « double sandwich » isolés avec de la mousse polyuréthane.

La couverture semble être constituée des mêmes panneaux double peau isolés.

La partie Haute de l'établissement est constituée de 3 zones : Atelier de tri, Atelier de Presse et Matière triée

La partie basse de l'établissement est constituée de 4 zones : Matière Première, Matière Triée (cartons boutiques) Matière Triée (Sacs Chaussures) et Stockage matériel.

Le long de la partie basse se trouvent ensuite les locaux techniques, les bureaux et les locaux du personnel.



III – Avis sur les matériaux constitutifs du bâtiment et sur l'isolement des différentes parties

- Avis N°1 : Appréhender si les murs séparatifs intérieurs sont REI120 ou à minima s'ils ont un degré coupe-feu que l'on peut estimer
- Avis N°2 : Appréhender si les murs séparatifs entre la zone de tri et les bureaux et locaux techniques sont REI120 ou à minima s'ils ont un degré coupe-feu que l'on peut estimer.

Le mur de type 1 séparatif des 2 zones principales de l'établissement a été construit en maçonnerie d'aggloms et monte jusqu'au chéneau central. Les aggloms ont une épaisseur de 20 cm.

Au droit des surfaces de débattement des portes coulissantes, la paroi est constituée de murs en béton banché de 15 cm.

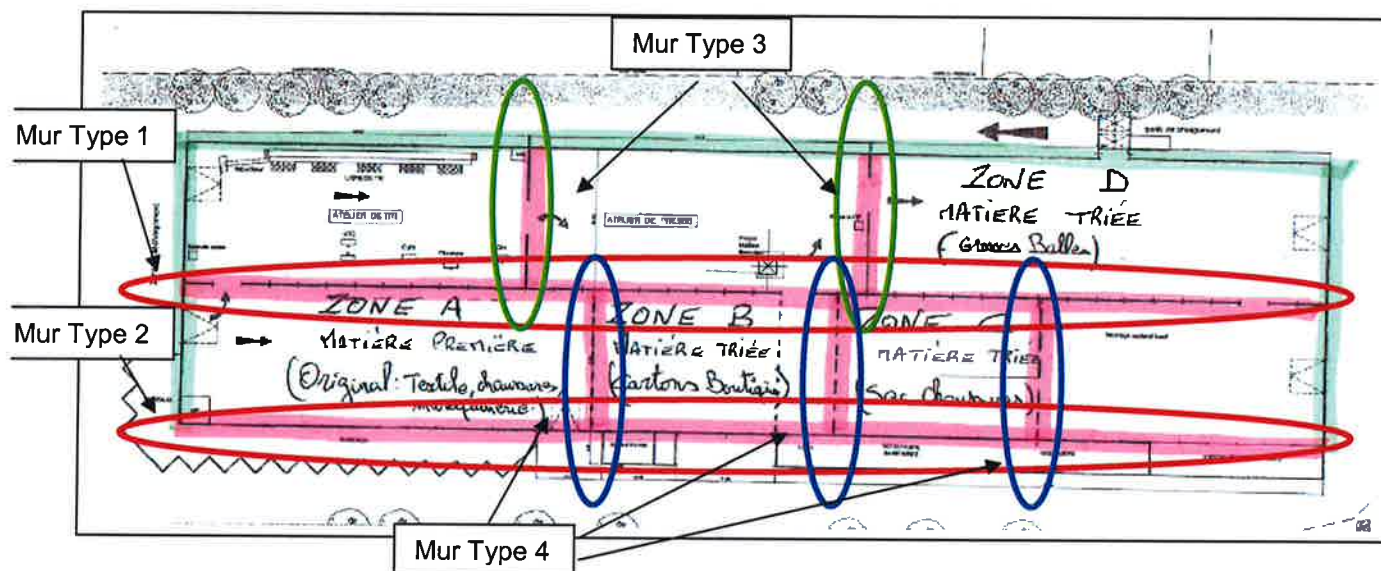
Ce système constructif peut donc être considéré REI 120 à la vue de la connaissance des matériaux. Nous rappelons que les structures des 2 allées sont indépendantes et que le sinistre sur un côté n'affectera pas la structure de l'autre partie du bâtiment.

Nous attirons l'attention sur la nécessité de procéder au calfeutrement de certains passages de réseaux ou de réaliser la liaison entre les parois maçonnées et le bardage des pignons du bâtiment.

Le mur de type 2 est aussi en maçonnerie d'agglomérés pouvant être considérés CF2H. Le mode constructif entre la partie stockage et la partie local technique/Bureau n'est pas indépendant. Un seul poteau est commun aux 2 parties de structure.

Les murs de Type 3 sont aussi en maçonnerie d'agglomérés pouvant être considérés CF2H. Nous notons toutefois l'absence de portes, ou la présence de portes en tôles sans aucune résistance au feu dans les ouvertures.

Nous notons par ailleurs l'absence des Murs entre les zones A et B, B et C, C et D (Murs Type 4). Ces séparations n'existent pas dans la réalité et la partie basse du bâtiment est en fait un seul volume.



- Avis N°3 : Appréhender si, faute de marquage et de PV, les portes présentes dans ces murs séparatifs, sont susceptibles d'être EI120 ou à minima avec un degré de résistance au feu pouvant être estimé

Les 3 portes coulissantes présentes dans le mur 1 (Portes 1) ne bénéficient pas de PV de résistance au feu permettant de justifier un EI 120.

Les portes, revêtues d'un parement métallique sont constituées, dans leur ame d'un matériau semblant être amianté et ayant des qualités de résistance au feu toutefois. Il n'est toutefois pas possible de faire une hypothèse sur la résistance au feu de ces éléments existants.

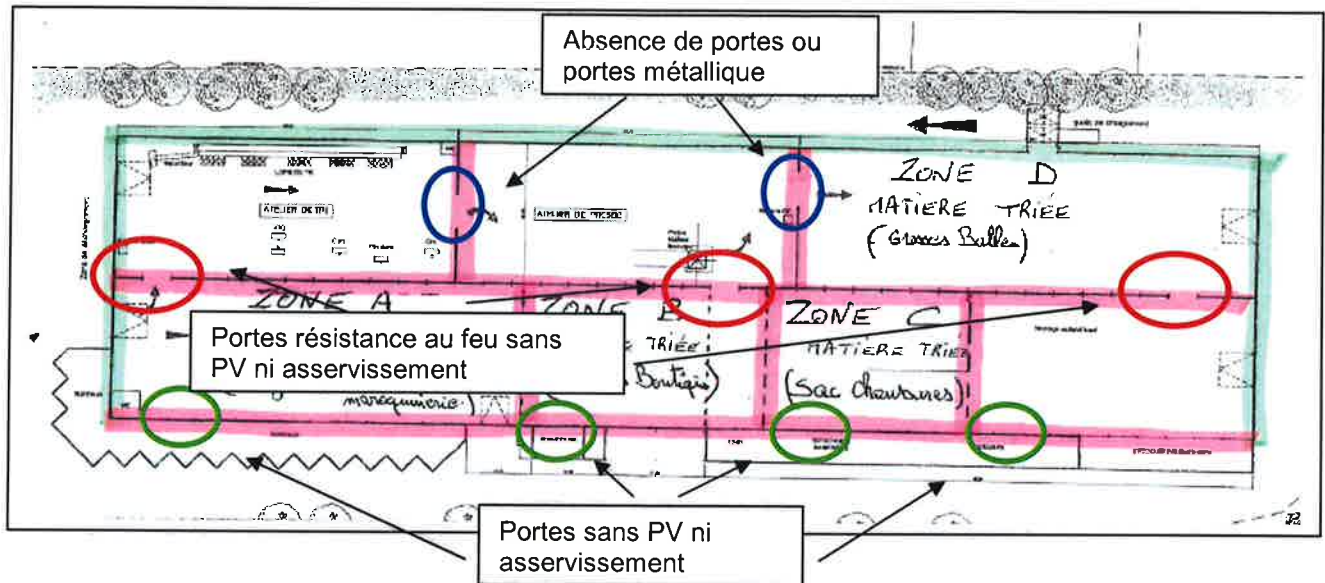
Nous notons par ailleurs l'absence d'asservissement de ces éléments à un système de processus d'alarme.

Dans le mur 1, nous notons la présence d'une porte simple vantail métallique sans aucune qualité de résistance au feu particulière.



Les portes entre la 2^{ème} Nef et la zone technique (Bureaux, locaux techniques, locaux du personnel) ne bénéficient pas non plus de PV de résistance au feu particulier. Le degré de résistance au feu de ces éléments ne peut être déterminé.

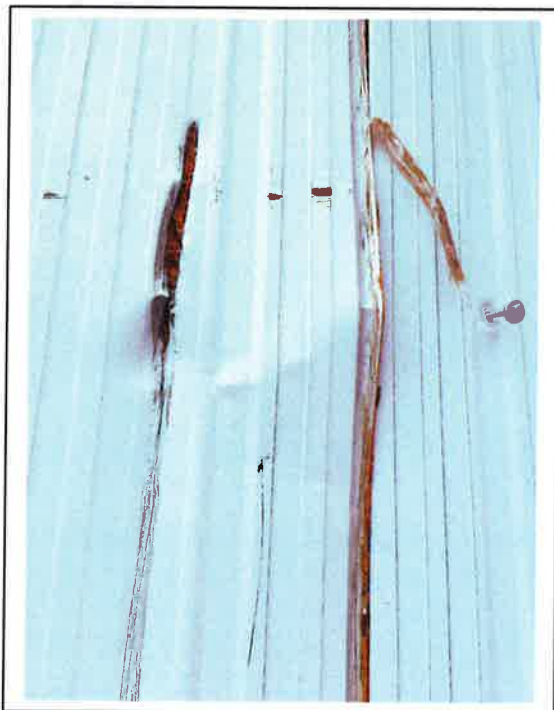




- Avis N°4 : Appréhender si les matériaux des parois extérieures peuvent être qualifiés de A1 (essentiellement pour le bardage)

Les parois extérieures du bâtiment de stockage sont réalisés en panneaux sandwich isolés avec isolant en mousses polyuréthane.

La paroi intérieure de ce complexe est un bac métallique de réaction au feu A1.



- Avis N°5 : Appréhender si, faute de PV et doc technique, on peut émettre un avis sur la tenue au feu de la toiture en place (qui doit être Broof T3)

La couverture du bâtiment de stockage est réalisée en panneaux sandwich isolés avec isolant en mousses polyuréthane.

La face intérieure de ce complexe est un bac métallique de réaction au feu A1.



IV – CONCLUSION

Les conclusions de nos travaux de reconnaissance sont les suivantes :

- Mur entre les 2 nefs principales considéré REI120 avec 3 portes coulissantes résistantes au feu dans le degré reste inconnu. Nécessité de réaliser quelques calfeutrements et bouchage en tête de mur contre le pignon. Présence d'une porte métallique simple vantail sans résistance au feu.
- Mur entre la 2^{ème} nef de stockage considéré REI120 avec portes simple ou sans degré de résistance au feu déterminé.
- Les matériaux des parois intérieures des bardages et de la couverture ont une réaction au feu A1.

AUCH, le 5 juillet 2017

L'ingénieur chargé d'affaire

Grégory LOUBET

